

Légende

-  Voie ferrée: catégorie 4 : largeur des secteurs affectés par le bruit : 30 m de part et d'autres du tronçon
-  A82: catégorie 2 : largeur des secteurs affectés par le bruit : 250 m de part et d'autres de l'infrastructures

COMMUNE DE BRANDERION PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 10 avril 2013, modifié le 24 janvier 2014, mis à jour le 15 décembre 2017

Modification n° 2

Annexe graphique n° 2a

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Échelle : 1/10 000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 25 avril 2022

Le Maire,
Jean-Yves CARRIO



LORIENT
AGGLOMÉRATION
Pôle AET

